



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 18 Mai 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 25 Mai 2020.
Délibération 2020-10

Le vingt-cinq Mai deux mille vingt à 17h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique au Gymnase Pierre MENDES-FRANCE – rue des Rosiers - 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sur la convocation qui leur a été adressée par Yannik OLLIVIER, Maire sortant, conformément à l'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Sylvain LAVAL, Stéphanie COLPIN, Marc DOZIER, Anahide FAYE, Mouhnir BOUALITA, Virginie LOPEZ, David MARTORANA, Cécile BENECH, Vincent GOSSE, Mireille PERINEL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, René VIAL, Alexandra COUTURIER, Frédéric CALVO, Marie-Anne LENOBLE, Morgan BOUCHET, Marianne OBEID, Pierre HEINRICH, Sophie BEKKAL, Yanice ZIDOUN, Nawel BEGHIDJA, Christian REY, Murielle MARSEILLE, Norbert COLLIAT, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Anne TOURMEN

Procuration : Fatima KRAIM donne procuration à christian GROS

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marianne Obeid, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptée

Objet : INSTITUTIONNEL – CONSEIL MUNICIPAL – Installation du conseil municipal

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet : Installation du Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes de l'article 2121-7 du Code des collectivités territoriales, « lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion du Conseil municipal, se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

De même, « c'est le maire sortant, même non réélu, qui doit convoquer la première réunion du Conseil »

Il précise que le Conseil municipal de chaque commune se compose du Conseil municipal, du maire et d'un ou de plusieurs adjoints, conformément à l'article L 2121-1 du code des collectivités territoriales.

Monsieur Yannik OLLIVIER annonce les résultats de l'élection du 15 mars 2020 :

Inscrits : 3 456
Votants : 1 374
Blancs et nuls : 48
Exprimés : 1 326

Liste Saint-Martin-le-Vinoux Citoyenne Ecologique et Solidaire : 366
Liste Lutte ouvrière faire entendre le camp des travailleurs : 82
Liste Saint-Martin-le-Vinoux à cœur : 878

Monsieur OLLIVIER nomme les conseillers élus, dans l'ordre des suffrages obtenus et déclare le Conseil municipal installé. (cf annexe feuille de proclamation)

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 25 Mai 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,

Yannik OLLIVIER

